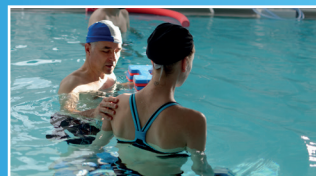
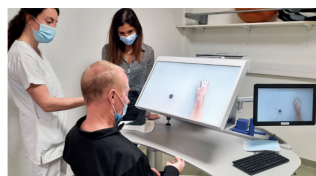




Clinique des Augustines

La Clinique des Augustines

Établissement privé
à but non lucratif



📍 MALESTROIT

Toutes les informations utiles à votre séjour ...

02 97 73 18 00

www.cliniquedesaugustines.fr

Suivez-nous





sommaire

Bienvenue

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations nécessaires à votre séjour. L'ensemble du personnel se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous tenons à vous assurer de l'engagement et du professionnalisme des équipes qui la composent, les patients sont accueillis avec la qualité de soins optimale, des équipes soignantes motivées et bienveillantes et dans le respect des valeurs de l'établissement depuis sa création.

Excellent séjour à toutes et tous.

La Direction Générale



- 1. Bienvenue
- 2. Notre histoire
- 3. Nos valeurs et notre expertise
- 5. Mieux connaître la Clinique des Augustines
- 6. Le plateau de rééducation et imagerie
- 7. Des équipes pour prendre soin de vous
- 8. Votre séjour de A à Z
- 17. Les chartes des droits des patients

CLINIQUE DES AUGUSTINES
4 Faubourg Saint-Michel
Tél. : 02.97.73.18.00

📍 56140 MALESTROIT





de 1918
à aujourd'hui

Depuis leur première installation aux environs du XII^e siècle à Dieppe, les Sœurs Augustines de la Miséricorde de Jésus se consacrent au service des malades.

Fidèles à cette vocation hospitalière, elles furent chargées en 1635 des soins à l'Hôpital de Vannes jusqu'en 1866 où elles fondèrent le Monastère de Malestroit.

En 1918, la première clinique fut construite. En 1927, une jeune novice, Sœur Yvonne-Aimée, entame sa vie religieuse à Malestroit. Par son rayonnement et son dynamisme, elle insufflé un élan extraordinaire et lance le projet d'une clinique moderne, qui ouvrira ses portes en 1929.



D'autres phases de travaux se succèdent en 1973, 2001 et 2008 afin d'adapter l'architecture aux besoins. Achievée en 2020, l'extension de plus de 1 400 m² permet de consacrer un nouvel espace aux hospitalisations de jour et aux consultations.

La réhabilitation du bâtiment historique a également permis de rénover 55 chambres ainsi que de nombreux espaces de travail (bureaux, plonge, vestiaires, cuisine thérapeutique, etc.).

Lancée en 2024, l'extension de la clinique se poursuit avec la construction d'un bâtiment d'environ 320 m², réparti sur deux niveaux, qui accueillera notamment un scanner. L'accès à cette technologie représente une avancée majeure pour la population du territoire.



Notre histoire



nos valeurs & notre expertise



Cultiver notre tradition hospitalière

La Clinique est l'héritière de la tradition hospitalière des Soeurs Augustines qui consacrent leur vie au service des malades et des plus démunis.

La Clinique des Augustines n'est ni un hôpital public, ni une clinique privée ; nous sommes une association privée à but non lucratif. Ce mode d'organisation nous garantit une grande liberté pour agir au plus proche des intérêts du patient et du territoire.

Soigner au-delà de la maladie

Parce que le soin oblige à l'excellence médicale, notre équipe de 280 professionnels, dont 28 médecins, se distingue par son haut niveau d'expérience et de spécialisation. A cette expertise s'ajoutent une disponibilité bienveillante et une écoute attentive du patient et de ses proches.

L'implication des hommes et des femmes de la Clinique se fait au service de la personne dans toutes ses dimensions : physiologique, sociale, psychologique et spirituelle.

De part notre démarche éthique, nous veillons à agir avec discernement et sagesse dans le respect de la vie, et en apportant à chacun réconfort et apaisement.

Répondre aux besoins du territoire

Notre offre de soins est construite pour répondre aux attentes de la population locale en cohérence avec le paysage médical de la région. Au fil des années, nous avons su nous doter des techniques les plus à la pointe et faire de la Clinique un des établissements sanitaires de référence du territoire Est-Morbihan. Nous sommes ainsi devenus le pôle d'expertise des maladies du grand âge.

Reconnaissance de notre expertise

Certification avec mention par la HAS

Depuis septembre 2024, la Clinique des Augustines est certifiée « Haute Qualité des soins - Etablissement certifié avec mention » par la Haute Autorité de Santé (HAS), avec un score global de 97% de conformité.

Label hôpital de proximité

En janvier 2022, l'ARS Bretagne a renouvelé la Clinique des Augustines dans son statut d'hôpital de proximité pour les 5 ans.

Établissement porteur de la filière gériatrique

La Clinique est porteuse de la filière gériatrique sur le territoire et pôle d'expertise des maladies du grand âge, avec de l'hospitalisation complète, de jour et des consultations en gériatrie.

Centre expert plaies chroniques

En février 2022, l'ARS Bretagne a reconnu la Clinique des Augustines centre expert Départemental en « plaies et cicatrisation » pour 3 ans.



Mieux connaître la Clinique des Augustines



La Clinique des Augustines vous propose l'accès à ses spécialités médicales et médico techniques en médecine et soins médicaux neurologiques, locomoteurs, réparties sur 154 lits et places. Une diversité de mode de prise en charge (hospitalisation complète, hospitalisation de jour, consultations) vous est proposée en coopération avec les partenaires du territoire au travers de filières de soins, les équipes mobiles, les EHPAD etc.

L'OFFRE DE SOINS

Filière Gériatrique

- Services d'hospitalisation en court séjour gériatrique et en médecine polyvalente à orientation gériatrique,
- Soins Médicaux et de Réadaptation gériatrique,
- Unité cognitivo-comportementale,
- Consultations d'onco-gériatrie,
- Equipe mobile de gériatrie, intervention de nos médecins coordonnateurs en lien avec 13 EHPAD du territoire.

Filière Rééducation & Réadaptation

- Service de Soins Médicaux et de Réadaptation spécialisé : neurologique et appareil locomoteur,
- Soins Médicaux et de Réadaptation polyvalents et unité d'accueil de personnes en état végétatif chronique et pauci-relationnel,
- Consultations externes de rééducation et d'orthopédie.

Filière Plaies & Cicatrisation

- Unité d'hospitalisation complète court séjour et Soins Médicaux et de Réadaptation,
- Consultations externes, télémedecine.

Filière Soins Palliatifs

- Seule unité de soins palliatifs du territoire,
- Prise en charge globale et personnalisée de patients complexes.

Des services pour la population locale

- Les hôpitaux de jour (gériatrie diagnostic, consultation mémoire, pneumologie, cardiologie, onco-gériatrie, plaies et cicatrisation, réadaptation et rééducation, angiologie...) offrent un accueil spécifique avec une prise en charge médicale et paramédicale à la journée.
- L'imagerie : radiologie conventionnelle, échographie, mammographie et bientôt un scanner. Ces diagnostics permettent notamment d'éviter une hospitalisation.

La relation avec les usagers

Commission des usagers (CDU)

Cette commission, instaurée dans tous les établissements de santé, existe à la clinique des Augustines depuis 2005. Elle est composée de professionnels de la clinique : un médiateur médical et un médiateur non médical et de représentants des usagers, nommés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette commission contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge au sein de l'établissement.

Les représentants des usagers (patients, familles, visiteurs)

Ils sont bénévoles et externes à l'établissement, nommés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

1



M. Antoine CURTIL

2



Mme Annie VERRIER

3



Mme Sabine CAMENEN

4



M. Christian LEBLOAS

1- Titulaire 1 - UDAF 56 - 16 allée du Ménil - 56800 TAUPONT
antoine.curtil@hotmail.fr - 06 76 29 63 05

2- Titulaire 2 - Ligue contre le cancer - Parc Pompidou - Bât.8, rue de Rohan -
CP 3429 - 56034 VANNES - anne.verrier@wanadoo.fr - 02 97 54 18 18

3- Suppléant 1 - UDAF 56 - 57, rue Raymond Poincaré - 56400 LE BONO
sabinecamenen@orange.fr - 02 97 57 28 36 / 06 87 45 29 98

4- Suppléant 2 - France Rein de Bretagne - 37 Hameau du Loch - 56390 LOQUELTAS
lebloas.fr.hm.ru@hotmail.com - 02 97 66 61 57 / 06 79 29 11 63

Quelles sont leurs missions ? -

- **Ecouter et échanger** avec vous
- **Transmettre** vos remarques et votre avis à la clinique
- **Veiller** au respect de vos droits
- **Faciliter** vos démarches
- **Contribuer** à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge
- **Participer** à la commission des usagers

Comment agissent-ils ?

A chaque fois que nécessaire :

- Suite à une remarque, plainte, réclamation, ou demande d'avis des patients, des familles ou des professionnels,
- Une rencontre avec un représentant des usagers est possible avec un rendez-vous pris au secrétariat de direction ou en le contactant directement.

Partenariat en santé

Le partenariat en santé reconnaît la complémentarité des savoirs issus du vécu de la maladie (patients, proches aidants) et des savoirs cliniques et scientifiques des professionnels de santé. Il propose d'agir ensemble pour co-améliorer ou co-construire et co-mettre en œuvre des projets de santé. Vous êtes intéressé pour devenir «patient partenaire» ? Signalez-vous auprès de la responsable de service.



Le plateau technique et imagerie



IMAGERIE

Ce service est doté de deux salles de radiologie conventionnelle et polyvalente, d'un mammographe, un échographe et un scanner viendra compléter l'offre de soins d'imagerie en juin 2025. La Clinique des Augustines est reconnue comme Centre agréé de l'ADECAM pour le dépistage du cancer du sein. Ce service de radiologie est ouvert aux malades hospitalisés et aux patients extérieurs adressés par leur médecin traitant.



PLATEAU DE RÉÉDUCTION

Ce service est constitué de salles thérapeutiques : Salle de mécanothérapie, salle d'ergothérapie, salle de neurologie, salle de Pilates, salle d'activité physique adaptée (réentraînement à l'effort, circuit training, différentes machines de renforcement et de réentraînement). Ces salles sont parfaitement équipées (barres parallèles, vélos de rééducation, tables de rééducation, système de rail pour la marche en suspension...).



BALNEOTHÉRAPIE

Ce service est composé de deux bassins : un bassin dynamique ou de marche et un bassin statique.





Des équipes pour prendre soin de vous



Tous les professionnels de la clinique sont dotés d'un badge d'identification (tour de cou ou badge étiquette). Les professionnels de santé intervenant auprès des patients dans les services de soins sont identifiés selon le code couleur suivant :

Médecin	
Responsable d'Unité de Soins	
Infirmier(e)	
Aide-Soignant(e)	
Agent de service hospitalier	
Paramédicaux (diététicienne, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, enseignant en activité physique adaptée...)	
Autres Professionnels (service technique et logistique, secrétaires médicales...)	

Durant votre séjour, vous pourrez rencontrer différents professionnels :

• Le Médecin Responsable du service

Celui-ci vous examinera et vous fournira les informations sur votre état de santé et la prise en charge diagnostique et thérapeutique qui en résulte. Il pourra recevoir votre famille si nécessaire et adressera un bilan d'hospitalisation à votre médecin traitant.

• La Direction des Services de Soins Infirmiers (DSSI)

Elle a en charge l'organisation générale des soins.

• Le Responsable d'Unité de Soins

Il est responsable des équipes soignantes, du fonctionnement et de l'organisation du service d'hospitalisation. Il est garant de la qualité des soins et de votre prise en charge. Il est à votre disposition en cas de besoin. Vous pouvez vous adresser à lui pour tout ce qui concerne les soins et le déroulement de votre séjour.

• L'infirmier(e)

Il effectue les traitements prescrits par les médecins. Il dispense les soins et accomplit les actes visant à assurer votre confort et votre sécurité. Il vous informe, dans la limite de ses compétences, vous et votre entourage, et est en mesure de vous apporter les conseils nécessaires tout au long de votre parcours de soins.

• L'Aide-Soignant(e)

Il collabore avec l'infirmier(e), aux soins qui répondent à vos besoins essentiels : repas, soins d'hygiène et de confort. Il assure votre bien-être tout au long de votre hospitalisation.

• L'agent de service hospitalier

Il est chargé de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participe aux tâches permettant d'assurer votre confort.

• Le personnel Administratif

Il vous renseigne et vous indique la localisation des différents services de l'établissement où vous devez vous présenter.

• Les autres professionnels

Assistante sociale, diététicienne, ergothérapeute, kinésithérapeute, neuropsychologue, orthophoniste, psychologue, éducateur en activité physique adaptée, socio-esthéticienne, éducateur sportif.



Votre séjour de A à Z

A

ACTUALITÉS

Les actualités de la Clinique des Augustines sont régulièrement mises à jour sur le site www.cliniquedesaugustines.fr et sur les réseaux sociaux de la Clinique, sur les panneaux d'affichages, sur la chaîne TV gratuite N° 67, les écrans au sein de l'établissement.

ADMISSIONS

Les admissions ont généralement lieu à partir de 8h30 pour tous les types d'hospitalisation (ambulatoire ou complète).

Votre séjour doit être enregistré dès votre arrivée à la Clinique. Au moment de votre admission, vous êtes invité à passer au bureau des entrées pour constituer votre dossier, vous pouvez être accompagné par un de vos proches, ou par un ambulancier.

Les documents qui vous seront demandés sont les suivants : votre carte d'identité, passeport ou livret de famille, votre carte vitale, votre carte de mutuelle, tout autre document relatif à votre transfert (si vous êtes adressé par un autre établissement).

Votre adresse email ou celle d'un proche vous sera demandée afin de participer à l'enquête de satisfaction du Ministère de la Santé.

La pré-admission peut être réalisée en ligne sur le site internet de la clinique en déposant les documents suivants :

- Copie d'une pièce d'identité ou passeport
- Copie de votre carte de mutuelle santé en cours de validité (recto/verso).

ACCESSIBILITÉ

Il est important pour nous d'assurer un accès pour tous à nos équipements et services. Des ascenseurs sont installés dans chacun de nos bâtiments pour faciliter vos déplacements.

Nous vous demandons de respecter les règles générales de sécurité concernant l'utilisation des ascenseurs.

ACCOMPAGNANT/AIDANT

Le rôle de vos proches dans votre parcours de soins est important. Nos équipes se tiennent à leur disposition pour faciliter leur présence, les orienter ou leur apporter des informations complémentaires.

Au sein de la clinique, votre accompagnant peut vous aider dans l'ensemble des démarches administratives. Ses connaissances vous concernant, peuvent nous être utiles dans le déroulement de votre prise en charge et avec votre accord, il lui est également possible d'accéder à des informations concernant votre santé.

ACCUEIL/STANDARD

L'hôtesse d'accueil se tient disponible pour répondre aux questions relatives aux démarches administratives ou concernant les différents services mis à votre disposition. N'hésitez pas à lui exposer vos demandes ou à lui faire part de vos remarques.

L'accueil est ouvert de 8h à 20h du lundi au vendredi et de 10h à 20h le week-end et les jours fériés.

ADDICTIONS

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer (tabac et cigarette électronique) dans l'établissement.

Si vous souffrez d'une addiction (tabac, alcool...) et souhaitez en parler ou être accompagné, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe soignante vous prenant en charge.

ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène, nos amis les animaux ne sont pas admis dans la clinique.

ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL

Le rôle des assistantes du service social est de vous aider à organiser votre sortie d'hospitalisation et de vous accompagner dans les difficultés que vous pouvez rencontrer ou toute autre préoccupation. Elles se rendent disponibles auprès des patients, des familles, dans un souci d'écoute, d'orientation, d'information et de prévention sous forme de visite, de rendez-vous ou d'appel téléphonique. Le service est joignable au 02 97 73 18 43 ou par email à assistantesociale-cda@ghsa.fr.



ANONYMAT

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le au moment de votre admission ou bien à l'infirmière en complétant le dossier d'admission.

B BOUTIQUE

Une boutique est à votre disposition, dans le hall des admissions de la clinique. Vous y trouverez un espace librairie, une carterie, des produits de soins et d'hygiène, des cadeaux, etc...

Son équipe vous accueille du lundi au vendredi, la boutique est fermée les week-ends et jours fériés.



BRACELET D'IDENTITÉ

Le port d'un bracelet d'identité est obligatoire lors de votre prise en charge. Tout au long de votre séjour, les professionnels de la Clinique vérifieront de manière répétée votre identité afin d'assurer la sécurité de votre prise en charge.

C CAFÉTÉRIA

Une cafétéria est à votre disposition, dans le hall des admissions de la clinique.

Son équipe vous accueille du lundi au vendredi, la cafétéria est fermée les week-ends et jours fériés.

Des distributeurs automatiques de boissons fraîches, de boissons chaudes et de friandises sont à votre disposition.

CERTIFICATION

La certification est une procédure obligatoire d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels mandatés par la Haute Autorité de Santé. Ces professionnels s'appuient sur un référentiel de critères et des méthodes d'évaluations s'adaptant aux exigences et aux évolutions du système de santé.



La certification pour la qualité des soins est une démarche continue avec tous les 4 ans, une visite permettant une appréciation globale et indépendante sur le niveau de qualité des soins et de sécurité des pratiques dans tous les domaines de la clinique.

Suite à la visite de certification des experts-visiteurs de la Haute Autorité de Santé (HAS), notre clinique a été certifiée en septembre 2024 avec le plus haut niveau de résultat possible pour un établissement de santé « Mention Haute qualité des soins », avec un score global de 97% de conformité.

CHAMBRE

Les chambres sont toutes équipées des éléments de confort quotidien indispensables à votre bien-être et à celui de vos accompagnants ou visiteurs. Elles comprennent toutes une télévision et un téléphone direct vers l'extérieur. Votre sécurité est assurée par des boutons d'appel placés en tête de lit et dans le cabinet de toilette.

Vous pouvez, sur demande et selon disponibilité, lors de votre admission, disposer d'une chambre individuelle, dont le coût pourra, sous certaines conditions, être pris en charge par votre mutuelle. Vous trouverez le tarif de la chambre dans le document annexé à ce livret.



CONFIDENTIALITÉ

La Clinique garantit la confidentialité des informations qu'elle détient sur les personnes hospitalisées (information médicales, administratives, financières, état civil).

CONSENTEMENT AUX SOINS

Votre consentement doit être libre et éclairé. Vous devez donner votre consentement après avoir reçu une information claire, complète, compréhensible et appropriée à votre situation. Si vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, le médecin consultera votre personne de confiance ou famille ou à défaut, un des proches avant d'intervenir. Pour les mineurs et les majeurs sous protection, rapprochez-vous du responsable de service.

COIFFEUR

Si vous désirez avoir recours à son service, vous pouvez en faire la demande auprès du responsable de l'unité de soins.

COURRIER

La distribution est assurée chaque matin par les responsables des services de soins. Vous pouvez remettre votre courrier personnel affranchi directement au personnel ou à l'hôtesse d'accueil. L'expédition du courrier est faite tous les jours à 10h00 (sauf le week-end).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Clinique des Augustines est engagée depuis plusieurs années en matière de développement durable dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins en faveur du patient.

Notre établissement est inscrit au C2DS (le Comité pour le Développement Durable en Santé), association fédère les établissements sanitaires et médico-sociaux engagés dans une démarche de développement durable.

D

La clinique participe aux événements de promotion pour réduire ses déchets, notamment en menant des actions concrètes en termes de politique énergétique, de l'eau, de diminution des déchets et de la qualité de l'air. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site Internet.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur. Vous pouvez vous rapprocher de l'équipe soignante si vous souhaitez les rédiger au cours de votre séjour.

DISTRIBUTEURS BOISSONS ET FRIANDISES

Des distributeurs automatiques de boissons fraîches, de boissons chaudes et de friandises sont à votre disposition au niveau de la cafétéria et à l'hôpital de jour gériatrique.

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Les lois françaises de bioéthique régissent le don d'organes et de tissus. Il y a trois grands principes :

- Le consentement présumé : nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevé.
- La gratuité du don : La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don, c'est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit.
- L'anonymat entre le donneur et le receveur : les noms ne peuvent être communiqués. Cependant, la famille du donneur peut être informée des organes et tissus prélevés ainsi que du résultat des greffes, si elle le demande.

Si vous ne souhaitez pas donner vos organes et tissus, le principal moyen pour vous opposer au prélèvement de vos organes et tissus après la mort est de vous inscrire sur le registre national des refus.

DOSSIER MÉDICAL

Lors de votre prise en charge (consultation ou hospitalisation), des informations de santé ont été recueillies et formalisées par les professionnels de santé de la clinique. Elles sont regroupées dans un « dossier patient ». Ces informations vous concernant, vous sont communicables (sauf les documents hors professionnels de santé, et les notes personnelles en dehors de votre prise en charge).

Vous devez faire votre demande auprès de la direction de l'établissement. Nous vous remettons un formulaire à compléter qui permettra au médecin qui vous a pris en charge de vous faire parvenir une copie de votre dossier médical. Vous pouvez aussi directement consulter votre dossier sur place, cette consultation est gratuite.

DOULEUR



Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) définit, promeut et met en œuvre une politique de prise en charge de la douleur. Il travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels de l'établissement afin d'améliorer la prise en charge de la douleur.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur. Nos équipes soignantes s'engagent à évaluer et soulager au mieux votre douleur quels que soient votre âge et votre pathologie. Elles vous proposeront un traitement qui vous sera adapté (médicamenteux et parfois non médicamenteux).

E ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

La Clinique met en place des actions de prévention et d'éducation pour la santé, auprès des patients et de leurs proches.

ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins lors de votre séjour au sein de la clinique, est notre constante préoccupation.

Nous mettons en œuvre, suivons et évaluons un programme d'actions d'amélioration et de sécurisation des pratiques. De même, nous utilisons un système de signalement des dysfonctionnements et des événements indésirables, ainsi que des mesures correctives si nécessaire.

Afin de participer à cette démarche de gestion des risques, n'hésitez pas à remonter tout incident aux membres de l'équipe de soins. Vous pouvez déclarer tout événement indésirable grave lié aux soins (EIGS) sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du gouvernement.



F FLEURS

Ne pas apporter de fleurs ou de plantes en pot contenant de la terre pour des raisons d'hygiène.

G GERIATRIE

La Clinique est l'établissement porteur de la Filière gériatrique sur le territoire de santé, qui doit permettre à chaque personne âgée du territoire d'accéder à une expertise médicale, psychologique et sociale, graduée, en s'appuyant sur un plateau pluridisciplinaire et technique.

H HANDICAP

La clinique est engagée dans une démarche d'amélioration de l'accueil et de la prise en soins des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur accès aux soins et de faciliter leur séjour ou consultation.

Un référent handicap est nommé au sein de la clinique et peut être contacté à tout moment sur demande du patient, de ses proches ou d'un professionnel de santé. En cas de besoin, rapprochez-vous du secrétariat de direction au 02 97 73 18 02 ou secretariat-direction@ghsa.fr



HYGIÈNE

L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) assure la mise en place et le suivi des bonnes pratiques d'hygiène à toutes les étapes de la prise en charge du patient.

Des solutions hydroalcooliques pour le lavage des mains à usage des professionnels, des patients et des accompagnants sont à votre disposition dans chaque chambre. Désinfectez vos mains avec de la solution hydroalcoolique en entrant et en sortant de votre chambre.

En secteur sanitaire, les bonnes pratiques de prise en charge interdisent aux professionnels le port des bijoux au niveau des mains (bague, alliance, montre, bracelet...), ainsi que les faux-ongles et le vernis.

Selon le contexte sanitaire ou le statut infectieux du patient, le port du masque peut être nécessaire. Nous vous remercions de suivre les recommandations de l'équipe soignante.



IDENTITOVIGILANCE

Lors de votre admission, nous vous demandons de présenter une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille, passeport, permis de conduire ou carte de séjour) afin de garantir une identification fiable.

Dès votre admission, des règles d'identitovigilance seront mises en œuvre avec notamment, la pose d'un bracelet d'identification.

Vous ou vos proches serez sollicités à plusieurs reprises pour décliner votre identité aux professionnels de l'établissement.



INCENDIE

Des consignes de sécurité sont affichées à chaque étage. L'ensemble de la clinique dispose d'un système de détection incendie validé par la Commission de Sécurité Incendie. La structure architecturale est adaptée aux normes de sécurité incendie.

En cas d'incendie, le personnel de la Clinique vous guidera vers les issues de secours ou espaces sécurisés. Avant de revenir dans votre chambre, attendez que le personnel vous y convie.

INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS (IQSS)

Afin de mesurer et de suivre le niveau de qualité et de sécurité des soins et de répondre à l'exigence de transparence à votre égard et celui des autorités, la clinique participe au dispositif d'évaluation national de recueil des Indicateurs Qualité et Sécurité des Soins (IQSS). Nous recueillons aussi l'indicateur de la satisfaction des usagers (e-satis), ainsi que les indicateurs concernant la lutte contre les infections associées aux soins.

Les différents classements sont régulièrement mis à jour par voie d'affichage dans l'établissement et en annexe de ce livret.



INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS (IAS)

Notre clinique a constitué une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) chargée du recueil et du signalement des infections associées aux soins.

INFORMATION MÉDICALE

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

INSATISFACTION

Vous êtes insatisfait vis-à-vis d'un ou plusieurs éléments de votre prise en charge ou de celle d'un proche ?

Dans un premier temps, vous pouvez formuler votre mécontentement oralement auprès du responsable d'unité de soins.

Dans un second temps, si vous êtes toujours insatisfait, vous pouvez demander que votre réclamation/plainte soit consignée par écrit ou rédiger de vous-même un courrier à la direction.

Vous pourrez par la suite saisir l'un de nos médiateurs par l'intermédiaire de la commission des usagers (en fonction de votre insatisfaction) pour échanger et obtenir les informations nécessaires.

L'ensemble des témoignages ou réclamations sont pris en compte par la clinique, sans impact sur la prise en charge.

INTERNET

Un accès à internet (wifi public) est mis à disposition dans tout l'établissement. Les identifiants sont à récupérer auprès de l'accueil de la Clinique.

INTERPRÈTES

Vous pouvez faire appel, en cas de besoin, aux interprètes présents dans l'établissement.

JOURNAUX

La cafétéria de la Clinique est ouverte du lundi au vendredi et met à votre disposition des journaux et magazines.

Vous pouvez commander directement votre journal auprès du standard en composant le 1030 (n° interne) et le règlement sera à effectuer le jour de votre sortie.

L**LIVRE D'OR**

Un livre d'or est mis à la disposition des patients, à l'accueil de la clinique, afin de recueillir les avis positifs et les témoignages des patients et de leur entourage.

M**MATERIEL PRÊTÉ**

Les matériels prêtés (fauteuils roulants, déambulateurs,...) dans le cadre de votre hospitalisation et afin de vous faciliter vos déplacements dans l'établissement sont à restituer dans votre service. Toute dégradation sera susceptible de demande de dédommagement.

MÉDECIN MÉDIATEUR

Nous vous précisons que selon les dispositions de l'article R1112-92 du Code de la Santé Publique, vous pouvez être mis en relation avec un médecin médiateur de notre établissement, sur simple demande écrite de votre part.

MÉDICAMENTS

Vous devez informer l'équipe médicale de l'ensemble de votre traitement, y compris ceux pris sans ordonnance. Lors de votre hospitalisation, apportez tous les médicaments pris à la maison avant l'hospitalisation et les ordonnances correspondantes, signalez tous les médicaments que vous prenez sans ordonnance, ne conservez pas de médicaments dans votre chambre.



Ne prenez que les médicaments donnés par l'infirmier. Votre traitement est adapté à votre état de santé : le nombre, la forme, la couleur et l'heure de prise peuvent changer de votre prescription habituelle.

Une ordonnance vous sera remise à votre sortie, le traitement peut être différent de celui que vous preniez avant votre hospitalisation, n'hésitez pas à poser des questions. L'infirmier vous rend les médicaments que vous lui aviez remis à l'admission, sauf les médicaments arrêtés qui sont détruits par l'établissement avec votre accord.

Il est nécessaire de signaler tout effet indésirable lié à votre traitement médicamenteux à l'équipe soignante.

**mon
ESPACE
SANTÉ****MON ESPACE SANTÉ
ET DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ**

Un espace numérique individuel porté par le ministère de la Santé et de la Prévention et la Caisse nationale de l'assurance maladie, permet à chaque usager en France de stocker ses documents et ses données de santé de façon gratuite et sécurisée et de les partager avec des professionnels de santé. Pour y accéder, connectez-vous sur www.monespacesante.fr et consultez la fiche pratique en annexe du livret.

Conformément à la réglementation, les équipes de soins alimentent votre dossier médical partagé (DMP) dans le cadre de votre prise en charge. Si vous souhaitez vous y opposer, merci de les informer. Pour communiquer avec les équipes de soins, merci de le faire uniquement via la messagerie sécurisée de votre Espace Santé.

N**NUTRITION**

Le Comité de Liaison d'Alimentation et de Nutrition (CLAN) définit la prise en charge nutritionnelle des patients, 4 diététiciennes sont présentes à la Clinique. Elles peuvent intervenir dans votre prise en charge à la demande du médecin référent.

**OBJETS PERSONNELS**

La Clinique des Augustines vous offre la possibilité et vous encourage à déposer au coffre les objets de valeur afin d'éviter tout désagrément. Les objets personnels sont sous votre responsabilité et la clinique décline toute responsabilité en cas problème (vol, perte, détérioration...).

PARKING

Le stationnement et la circulation aux abords de la clinique sont aussi régis par le Code de la route.

Vous devez garer votre véhicule sur les zones prévues à cet effet. Un parking se situe juste en face de la clinique. Si celui-ci est complet, vous trouverez un deuxième parking, place de Dr Jean Queinnec.

La Clinique des Augustines décline toute responsabilité en cas de vol ou de la dégradation des véhicules qui stationnent sur le parking situé à proximité de l'établissement.

PERMISSION DE SORTIE THÉRAPEUTIQUE

Dans le cadre d'une hospitalisation complète une permission de sortie thérapeutique peut être autorisée, avec l'accord signé du médecin (pour quelques heures, une journée ou un week-end). En l'absence de cette permission, la Direction de l'établissement décline toute responsabilité.

PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure, à tout moment, peut désigner une personne de confiance. Cette personne de confiance peut être révoquée à tout moment par la personne majeure. Pour désigner la personne de confiance, l'équipe soignante vous remet le formulaire « personne de confiance » et celui-ci est enregistré dans votre dossier patient. Ce même document est utilisé pour annuler la désignation de la personne de confiance, modifier la personne de confiance ou tracer la rétractation de la personne nommée. La personne de confiance peut être un parent, un proche, ou le médecin traitant. Deux missions sont confiées à cette personne : l'accompagnement du patient et être le référent privilégié de l'équipe médicale.

PSYCHOLOGUE

Tout au long de votre séjour, des psychologues sont disponibles pour vous proposer un accompagnement (soutien, suivi...). Cela s'adresse autant aux patients qu'à leurs proches. Si nécessaire, ils pourront ensuite vous orienter vers des relais extérieurs, vous pouvez faire la demande auprès de l'équipe pluridisciplinaire si vous souhaitez les rencontrer.

R

RÉCLAMATIONS

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçu. La Commission des Usagers (CDU) veille notamment au respect des droits des usagers. Si vous souhaitez exprimer une réclamation, vous pouvez le faire auprès du responsable du service. Dans l'hypothèse où cette rencontre ne serait pas possible et/ou n'aurait pas entièrement répondu à vos attentes, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation écrite à la direction de l'établissement ou de faire consigner par écrit via une personne de l'établissement. Dans ce cas, une copie du document vous sera remise. Toutes les réclamations écrites sont consignées et font l'objet d'une réponse écrite elles aussi.

REFUS DE SOINS

Refuser un soin, fait partie de vos droits. Vous pouvez demander l'interruption ou refuser tout acte de prévention, de diagnostic ou toute intervention thérapeutique. L'équipe de soins vous informera des conséquences de votre refus. Dès lors que vous réitérez votre demande dans un délai raisonnable compte tenu de la situation, elle s'imposera au médecin qui vous prend en charge et qui devra alors s'abstenir d'intervenir. Votre décision sera inscrite dans votre dossier médical.



Si cette décision est susceptible de mettre votre vie en danger, nos médecins sont tenus de tout mettre en œuvre pour vous convaincre d'accepter les soins indispensables.

RÈGLEMENT INTERIEUR

Notre établissement de santé dispose d'un certain nombre de règles à respecter, pour votre confort et pour votre sécurité. Il vous est demandé de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, de ne pas introduire de boissons alcoolisées, de ne pas troubler le repos des autres malades de jour comme de nuit, notamment en baissant le volume sonore de votre télévision et en utilisant avec modération votre téléphone portable à l'intérieur de l'établissement.

RELIGION

Toutes les croyances sont au cœur de l'intimité, elles doivent être prises en compte et respectées. Vous pouvez à tout moment demander à un professionnel du service de faire appel à un représentant de la confession religieuse de votre choix, nous avons le souci de respecter vos convictions.

Au sein de la clinique une équipe d'aumônerie catholique, composée de soeurs, de bénévoles, de 2 prêtres et d'un diacre, visite les personnes qui le souhaitent.

Si vous voulez participer à la prière des soeurs, les offices de la Communauté des Augustines sont retransmis depuis la chapelle dans chaque chambre par la télévision sur la chaîne n°66.

- Messes à 7h et à 11h en semaine et à 10h00 le dimanche
- laudes à 6h35 en semaine et à 9h le dimanche
- office du milieu du jour à 13h15
- vêpres à 18h30
- complies à 20h30 et à 20h de l'Avent à Pâques

Si vous le souhaitez, vous pouvez recevoir la communion le dimanche.

REPAS



Les repas sont adaptés aux différents régimes et respectent les besoins nutritionnels des patients. Vous aurez le choix entre plusieurs menus adaptés au régime que le médecin aura prescrit. Vos repas, préparés par notre cuisine, vous seront servis dans votre chambre aux heures suivantes :

- Petit déjeuner : 7h
- Déjeuner : 12h
- Dîner : 18h

Respectez les indications du médecin et du personnel soignant. Ne vous faites pas remettre d'aliments ou de boissons sans avoir demandé ceux qui vous sont autorisés.

La consommation de plats ou repas apportés par des personnes extérieures à l'établissement entraîne un risque pour votre sécurité.

Les tickets repas pour les accompagnants sont en vente au standard de la Clinique. Les tarifs sont en annexe du livret.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Vos données à caractère personnel, administratives et médicales, font l'objet de traitements réalisés dans le respect des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, du règlement européen sur les données à caractère personnel (RGPD), et du code de santé publique.

Les informations recueillies depuis votre admission sont nécessaires à la prise en charge médicale de votre dossier de soins. Elles font l'objet de traitements informatiques sécurisés et sont destinées aux professionnels habilités de la Clinique des Augustines, mais aussi dans certains cas à des professionnels de santé extérieurs à la Clinique, participant à votre parcours de soins.

Conformément à la réglementation, vous disposez des droits d'accès à vos données personnelles, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation d'un traitement de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez votre demande à dpo.cda@ghsa.fr en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité. En cas de réclamation, vous pouvez saisir la CNIL, autorité de contrôle (www.cnil.fr).

S

SATISFACTION

Un questionnaire de satisfaction est remis à chaque patient. Il est destiné à mesurer le degré de satisfaction au cours du séjour. Nous vous remercions de bien vouloir le renseigner et le remettre avant votre départ directement au responsable du service ou dans l'urne prévue à cet effet située au rez-de-chaussée. En complément, vous recevrez un mail après votre séjour vous permettant de répondre à l'enquête Nationale e-satis de la HAS (Haute Sécurité de Santé). Votre avis est précieux.



SÉCURITÉ

Par mesure de sécurité, il est demandé à tous les patients et visiteurs de ne pas laisser leur bagage sans surveillance et de signaler tout comportement suspect de personnes ou de véhicules au sein de la clinique ou à proximité ainsi que tout colis ou bagage qui semble abandonné. Par ailleurs, nous vous remercions de respecter les circuits des usagers.

SORTIE

Votre projet de retour à domicile (ou dans un autre établissement) est évalué dès le début d'hospitalisation par le Médecin et le Responsable d'unité. La sortie a lieu entre 10h et 17h, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Pour clôturer votre séjour, un passage au bureau des sorties est nécessaire pour effectuer les dernières formalités et régler les frais de séjours.

Les dispositions de l'article R 1112-58 du Code de Santé Publique précisent que lorsque l'état de santé de l'hospitalisé ne requiert plus son maintien dans l'un des services de l'établissement, sa sortie est prononcée par le Directeur sur proposition du médecin.

Si le médecin envisage pour vous une prise en charge spécifique dans une structure de rééducation (SMR) ou dans un EHPAD, l'équipe soignante vous demandera de vous positionner systématiquement sur le choix de trois structures correspondant à la recommandation médicale afin que votre admission puisse s'effectuer dans la première structure disponible.

T



Si vous refusez l'inscription dans au moins trois structures ou l'admission dans la première des trois structures disponibles, l'équipe soignante vous demandera de compléter un document attestant votre refus et prononçant votre sortie.

TÉLÉMEDECINE

Avec votre accord, vous pouvez bénéficier d'actes de télémedecine (téléconsultations ou téléexpertise entre professionnels de santé) pour le suivi de la prise en charge.

TÉLÉPHONE

Vous pourrez, depuis votre chambre recevoir ou passer vos appels téléphoniques directement. A votre demande le numéro de téléphone direct de votre chambre vous sera remis lors de votre admission. Nous vous invitons à le communiquer à vos proches. Pour appeler l'extérieur : composer le 0, suivi du numéro à 10 chiffres de votre correspondant. Un compteur d'unité enregistre le coût de vos communications qui sera facturé à votre sortie. Pour votre repos et celui des autres patients, limitez les appels de vos proches avant 8h30 et après 20h30.

TÉLÉRADIOLOGIE



La téléradiologie permet aux patients de bénéficier de l'interprétation rapide des images transmises par les radiologues à distance et d'assister les manipulateurs dans la réalisation des actes d'imagerie. Ce process est possible via un réseau informatique sécurisé qui garantit la confidentialité de vos données médicales. Un code unique vous sera donné à votre sortie pour accéder à votre dossier via internet. De la même façon, votre médecin traitant pourra y accéder via un code personnel.

TÉLÉVISION

Chaque chambre est équipée d'un téléviseur. Deux chaînes sont à votre disposition gratuitement : La chaîne 67 de la Clinique avec des informations et actualités et la chaîne 66 de la Communauté des Augustines. Pour les autres chaînes, vous pouvez demander son ouverture auprès du standard. Il vous sera remis une télécommande moyennant une caution (cf. tarifs en annexe).

TRANSFUSION

La transfusion est un traitement qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation ou de globules blancs. Comme tout traitement, la transfusion comporte des bénéfices et des risques. Elle n'est envisagée par votre médecin que lorsque les bénéfices attendus pour votre santé sont supérieurs aux risques encourus. Les inconvénients sont rares et le plus souvent sans gravité (urticaires, réaction fébrile).

Il vous sera demandé une double détermination de votre groupe sanguin.

La recherche d'anticorps irréguliers à distance de la transfusion est recommandée afin d'améliorer la sécurité d'une éventuelle transfusion.

Il vous sera remis un document comportant la nature et le nombre de produits sanguins que vous aurez reçus. Il est important de conserver ces documents et de les communiquer, ainsi que les résultats des examens, à votre médecin pour lui permettre d'assurer votre suivi.

TRANSPORT

Si votre état de santé le nécessite, votre médecin peut vous prescrire un mode de transport adapté à votre autonomie : ambulance, VSL ou taxi conventionné.

La Clinique est desservie par le bus, ligne 4, arrêt place Jean Queinnec Malestroit du réseau Breizh Go.

TROUSSEAU

Soyez attentifs à vos prothèses dentaires et/ou auditives, lunettes et verres de contact afin d'éviter toute casse ou perte accidentelle. L'établissement ne pourra être tenu responsable dans le cas de perte ou casse de ces appareils.

V

VÊTEMENTS

Vous ou votre famille devez prendre en charge le nettoyage de vos vêtements et linge de corps.

VISITES

Les horaires de visites sont indiquées sur le site Internet et affichées à l'accueil de la Clinique.

Pour faciliter l'organisation des soins, vos visiteurs doivent quitter la chambre lors des soins ou des visites médicales, ne pas apporter de médicaments ou produits illicites et ne pas débrancher d'appareils électriques.

Les visiteurs doivent utiliser systématiquement le gel hydro-alcoolique en entrant et en sortant de la chambre.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DG9/S2/18/S01/C/SCAA/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son **accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La **personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La **personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus**. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

La prise en charge repose sur une **communication non violente** et une **écoute bienveillante**.
Toute agression physique ou verbale envers le personnel hospitalier est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).



Les professionnels sont soucieux de garantir à chaque usager une **prise en charge adaptée à ses besoins**.
L'usager respectera leur travail et les contraintes relatives à l'**organisation des soins** et à la **vie en collectivité** (horaires, temps dévolu à chacun, soins corporels, ...).

Le matériel mis à disposition dans le cadre de l'hospitalisation (fauteuil, déambulateur, ...) doit être **restitué en bon état** à la sortie. En cas de dégradation, la Clinique pourrait être susceptible de demander un dédommagement.



Un climat de calme et de silence est indispensable au confort et au rétablissement des patients. Afin de ne pas troubler le repos des malades, l'usager veillera à user avec **discretion** de la radio, du téléviseur et du téléphone portable. L'intimité de chacun sera respectée.
Chaque usager sera tolérant et compréhensif vis-à-vis des patients qui présentent des troubles du comportement ou sont désorientés. Les **visiteurs** feront preuve de discrétion pour ne pas gêner le fonctionnement des services et préserver le bien-être de chacun. Le respect des heures de visite et des **règles d'hygiène élémentaires** est essentiel. Les visites sont déconseillées aux jeunes enfants et se font sous la responsabilité d'un adulte.

La personne hospitalisée est **co-actrice de sa santé** (L 1111-4 CSP)
« Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte-tenu des informations qu'il fournit les décisions concernant sa santé ».

- Il a donc une obligation :
- de **coopération** en révélant tous les symptômes de l'affection et l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement du diagnostic (exemple : antécédents familiaux et médicaux).
 - d'**observance** en suivant les conseils et prescriptions du médecin et les conseils thérapeutiques.



Toute personne hospitalisée doit respecter les règles édictées pour la **sécurité et l'hygiène** (cf. abécédaire du livret d'accueil).
Il est strictement interdit de fumer, d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur de l'établissement.
La vie en commun nécessite le **savoir-vivre** de chacun. La Clinique des Augustines s'engage à veiller au bon respect de cette charte et remercie les usagers pour leur coopération.

Pour un séjour encore plus convivial

Qui dit droits dit devoirs !





Clinique des Augustines

Charte des établissements de soins d'inspiration catholique

Notre mission s'appuie sur une anthropologie et des valeurs chrétiennes qui nous ont été transmises par les fondateurs de nos établissements. A l'exemple du Christ dans l'Evangile « qui est passé en faisant le bien » (Ac 10,38), ceux-ci ont œuvré pour le bien et la santé de leurs contemporains, s'inscrivant ainsi dans la longue tradition des œuvres de Miséricorde et d'Hospitalité remontant aux origines de l'Eglise.

-  *Héritiers d'un patrimoine éthique et spirituel commun, issu notamment du serment d'Hippocrate,*
-  *Nous référant aux Saintes Ecritures et considérant avec émerveillement la vie donnée gratuitement par Dieu à tout être humain et possédant un caractère sacré,*
-  *Adhérent aux positions de l'Eglise définies par son Magistère, la Doctrine Sociale, par le Catéchisme de l'Eglise Catholique et par ses diverses recommandations telle que la Charte des Personnels de la Santé*

nous déclarons :

1. Chaque patient est une personne unique, appelée à aimer et être aimée, possédant en elle-même sa dignité. Celle-ci ne dépend en rien de sa condition ou de son état de santé. Elle n'est jamais diminuée par un quelconque handicap ou maladie.
2. Convaincus que le service de la vie oblige à l'excellence, nous développons nos compétences et techniques de soins, avec rigueur, au service des capacités de vie des patients. Nous sommes particulièrement attentifs au soulagement de la douleur dans toutes ses composantes.
3. Reconnaissant comme une nécessité le fait de satisfaire les besoins fondamentaux de la personne malade ou handicapée, nous mettons tout en œuvre pour l'aider à garder le plus longtemps possible sa capacité à communiquer, sa conscience et son autonomie.
4. Chaque patient est une personne, être corporel et spirituel, à laquelle nous apportons, selon ses besoins et nos possibilités, un soutien psychologique, social, amical ou spirituel. Nous lui offrons une qualité de présence et d'écoute, attentifs à discerner ses attentes ainsi que celles de sa famille. Nous veillons à y répondre, avec respect et en vérité.
5. Conscients des enjeux éthiques inhérents à la pratique des soins et à l'exercice de la médecine auprès des personnes vulnérables, notamment pour ce qui concerne le handicap, le début et la fin de la vie, nous entretenons au sein de nos équipes un discernement éthique.
6. Nous nous interdisons d'inspirer, de faciliter, de favoriser et à plus forte raison de commettre de quelque manière que ce soit, un acte de nature à mépriser ou à détruire la vie humaine, de son commencement jusqu'à son terme naturels. Nous favorisons toutes initiatives reconnues par l'Eglise Catholique comme étant à même de promouvoir le respect et l'épanouissement de la vie humaine.
7. Certains qu'un accompagnement fécond dépend d'une réelle complémentarité entre les acteurs de soins, professionnels, aidants et bénévoles, nous voulons promouvoir l'esprit d'équipe et de fraternité, dans la confiance et l'estime réciproques.
8. Employeurs socialement responsables, nous considérons nos salariés, intervenants et fournisseurs, avec respect, confiance et bienveillance. Nous nous engageons à proposer et dispenser des formations s'inscrivant dans l'esprit de cette charte, à l'ensemble de nos salariés. Nous recherchons leur épanouissement et appliquons, dans la gestion de nos établissements, la doctrine sociale de l'Eglise.

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Notre établissement suit 12 recommandations
pour un meilleur accès aux soins des personnes âgées dépendantes :

ART. 1 CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

ART. 2 DOMICILE & ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personne ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

ART. 3 UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

ART. 4 PRÉSENCE & RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

ART. 5 PATRIMOINE & REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ART. 6 VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

ART. 7 LIBERTÉ DE CONSCIENCE & PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

ART. 8 AUTONOMIE & PRÉVENTION

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

ART. 9 DROITS AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

ART. 10 QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

ART. 11 RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

ART. 12 LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ & UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.



CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

La Clinique des Augustines s'engage à promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes handicapées.

Notre établissement suit 12 recommandations pour un meilleur accès aux soins des personnes vivant avec un handicap :

ART. 1 Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même

ART. 7 Organiser l'accès aux soins et à la prévention

ART. 2 Valoriser l'accompagnement

ART. 8 Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

ART. 3 Exprimer les besoins

ART. 9 Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

ART. 4 Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

ART. 10 Améliorer la réponse aux urgences médicales

ART. 5 Construire une culture professionnelle commune

ART. 11 Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

ART. 6 Coordonner le parcours de santé

ART. 12 Mettre en œuvre et évaluer la charte



Clinique des Augustines